

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°25/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	20

Date de Convocation
10 Septembre 2025

Date d'Affichage
10 Septembre 2025

Objet de la Délibération

**AUTORISATION POUR
PORTER PLAINTÉ
CONTRE X**

Séance du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Septembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de La Drenne (Le Déluge), sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
SABLONS

BILLARD Laurent
BOGAERT Francis
BOUILLIANT Didier
CAUCHIES Daniel
CHEVALLIER Laurent
GOUSPY Christian
HERMAN Catherine
KIESSAMESSO Philippe
LE MAREC Hervé
LETELLIER Alain
PIGEON Emmanuel
THOMAS Jean-Jacques
VALLET Hervé
BEAUVISAGE Valéry
(suppléant)
COURTAUT Sylvie
(suppléante)
DELAVILLE Jean-Sébastien
(suppléant)
FOURNIER Lynda
(suppléante)
VANDENABEELE Eddie
(suppléant)
GORINE Ludovic

LE COUDRAY SUR
THELLE

Absents excusés :

Mesdames LEROY Annie – MAHEU Brigitte – MARGERY
Dominique – Messieurs BRELET Gilles – COMETTE
Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier –
FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis
– HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – MERMET
Laurent – MOKTHARI Abdelafid – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Monsieur MOKTHARI Abdelafid à Monsieur KIESSAMESSO Philippe

Monsieur CHEVALIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Soit 20 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : AUTORISATION POUR PORTER PLAINTE CONTRE X

Considérant la pollution au PFOA détectée sur le captage de Vallée Mort d'Hommes à Bornel en août 2024, obligeant le SMEPS a fermé ce captage et à engager des travaux coûteux d'interconnexion,

Considérant la pollution au PFOA détectée sur le captage d'Esches en août 2024, obligeant le SMEPS à renouveler les charbons actifs de ce captage beaucoup plus régulièrement qu'avant la détection de cette pollution,

Considérant qu'une procédure a d'ores et déjà été engagée par l'association le ROSO pour poursuivre en justice le responsable de la pollution au PFOA,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à porter plainte contre X pour pollution de deux captages du SMEPS et pour les préjudices financiers et sanitaires que cette pollution engendre.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **30 SEP. 2025**

Et publication ou notification
Du **30 SEP. 2025**



Le Directeur Général
des Services,

Sebastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons

Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202525
Objet :	Délibération n°2025-25 - Autorisation pour porter plainte contre X
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	060-200045177-20250923-DEL202525-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250923-DEL202525-DE-1-1_0.xml	text/xml	887 o
Document principal (Délibération) Nom original : smeps 25-2025.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250923-DEL202525-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	91.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2025 à 17h30min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2025 à 17h30min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2025 à 17h30min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2025 à 17h31min12s	Reçu par le MI le 2025-09-30